



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

téléphone

Question écrite n° 96888

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique sur le fait que le Gouvernement a exprimé à de nombreuses reprises son intention de résorber les zones blanches du téléphone portable. Cependant, la notion de zone blanche ne correspond pas à la réalité car les critères sont très restrictifs. Ainsi la commune de Vigy qui est un bourg-centre reçoit très mal le téléphone portable. Contactée par la municipalité, le responsable de la société Orange a reconnu qu'il n'y a ni « couverture garantie en voiture » ni « à l'intérieur des bâtiments ». Au lieu d'en tirer les conséquences en installant une antenne, la société Orange s'est bornée à conseiller aux habitants de s'équiper en achetant un boîtier spécifique leur permettant d'avoir un peu de réception à l'intérieur des bâtiments. Une telle réponse est manifestement inacceptable car elle ne règle strictement rien, sauf qu'elle reconnaît implicitement que les habitants de la commune n'ont pas un accès normal au téléphone portable. La commune de Vigy ayant plus de 1 500 habitants, elle lui demande si les pouvoirs publics envisagent de mettre en harmonie la réalité du terrain avec les discours officiels sur l'accès pour tous au téléphone portable.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96888

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Numérique

Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juin 2016](#), page 5711

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)